

Pierre-Joseph PROUDHON

La critique de l'Etat centralisé

Pierre-Joseph Proudhon mourut à Paris le 19 janvier 1865. Il était né le 15 janvier 1809 à Besançon, dans le quartier populaire de la Mouillère, cinquième enfant de Claude-François, tonnelier puis brasseur, et de Catherine Simonin, cuisinière. Grâce aux sacrifices de ses parents et à une bourse d'études, il put faire ses études classiques, sans toutefois les poursuivre jusqu'au baccalauréat. Pour gagner sa vie, il choisit le métier de typographe-correcteur d'épreuves. Après une période où il se trouva sans travail, il dut chercher un emploi de ville en ville ; il réussit à acquérir une imprimerie avec deux associés, mais n'eut pas de chance. Poussé par l'amour des études et par une profonde soif de justice, il avait continué à travailler en autodidacte et en 1838 il obtint la « pension Stuard », une bourse d'études de trois ans, qui lui permit de se spécialiser dans le droit à Paris. C'est ainsi que commença sa vie de penseur de combat. Depuis lors à l'exception d'une courte période au cours de laquelle il fut contraint de prendre un emploi de comptable à la maison Garnier de transports fluviaux, il vécut de ses écrits, mais toujours au seuil de la misère, car il ne fit jamais de concessions ni au public, ni aux puissants et en outre, il ne se lassa pas de démasquer les privilèges et l'oppression.

Proudhon a été surtout un grand démystificateur. Il a soumis à une critique serrée et pénétrante les mythes les plus répandus de son temps. Sa pensée sera évoquée par quatre extraits qui ont trait respectivement au principe de nationalité, à la centralisation, à l'unification italienne et aux libertés locales.

LA NATIONALITE

Le sentiment national est en raison inverse de l'extension de l'Etat. A mesure que celui-ci s'incorpore de nouveaux territoires, il y a dénaturation progressive. Là sera une des causes de la dissolution de l'Etat.

La nationalité rétrécit les sentiments et le génie. L'agglomération les élargit.

La nation française actuelle se compose d'au moins vingt nations distinctes, et dont le caractère, observé dans le peuple et chez les paysans, est encore fortement tranché.

Il y a des Flamands, des Allemands, des Allobroges, des Liguriens, des Corses, des Basques, des Celtes et des Normands ou Scandinaves. Tout cela forme déjà neuf à dix millions d'habitants, environ le quart. Les autres provinces, plus centrales, ne sont pas moins tranchées entre elles; d'abord la grande division en *langue d'oc* et *langue d'oïl*.

La première, subdivisée en Languedociens et Provençaux; puis il suffit de nommer les Lorrains, Bourguignons, Picards, Franc-Comtois, Dauphinois, Auvergnats, Limousins, Tourangeaux, le Forez, les Landes, la Bresse. A première vue ces races ne se ressemblent pas.

Les Montagnards du Jura, des Cévennes, des Pyrénées, des Vosges, des Alpes, du Forez n'ont rien de commun; les riverains du Rhône, de la Seine, de la Loire, de la Garonne pas davantage.

Le Français est un être de convention, il n'existe pas. Celui qu'on se plaît à représenter dans les romans, les drames, les caricatures, tantôt troupier, tantôt cuisinier, coiffeur ou commis voyageur, est une charge.

Une nation si grande ne tient qu'à l'aide de la force. L'armée permanente sert surtout à cela. Otez cet appui à l'administration et à la police centrale, la France tombe en fédéralisme. Les attractions locales l'emportent.

(Il s'agit d'un des fragments groupés et édités par les amis de Proudhon en 1867 sous le titre *France et Rhin. Œuvres complètes, Du principe fédératif*, etc., Rivière, Paris, 1959, pages 594-595.)

LA CENTRALISATION

Le premier effet de la centralisation, il ne s'agit pas ici d'autre chose, est de faire disparaître, dans les diverses localités d'un pays, toute espèce de caractère indigène ; tandis qu'on s'imagine par ce moyen exalter dans la masse la vie politique, on la détruit dans ses parties constitutives et jusque dans ses éléments. Un Etat de 26 millions d'âmes, comme serait l'Italie, est un Etat dans lequel toutes les libertés provinciales et municipales sont confisquées au profit d'une puissance supérieure, qui est le gouvernement. Là, toute localité doit se taire, *l'esprit de clocher* faire silence : hors le jour des élections, dans lequel le citoyen manifeste sa souveraineté par un nom propre écrit sur un bulletin, la collectivité est absorbée dans le pouvoir central ; tout ce qui concerne l'administration, la justice, l'armée, l'enseignement, les travaux publics, la police, les cultes, etc., aboutit au ministère ; tout ce qui regarde la législation, au parlement. La fusion, en un mot, c'est-à-dire l'anéantissement des nationalités particulières, où vivent et se distinguent les citoyens, en une nationalité abstraite où l'on ne respire ni ne se connaît plus : voilà l'unité.

... Pour gouverner vingt-six millions d'hommes à qui l'on a ravi la possession d'eux-mêmes, pour faire marcher cette immense machine, il faut une bureaucratie prodigieuse, des légions de fonctionnaires ; pour la défendre contre le dedans et le dehors, la rendre respectable à ses sujets et

à ses adversaires, il faut une armée permanente. Des employés, des soldats, des tributaires, voilà désormais ce qui remplacera la nation. On évaluait en France, il y a quinze ans, le nombre des fonctionnaires à six cent mille. Ce nombre n'a certainement pas diminué depuis le coup d'Etat. Le chiffre de l'armée et de la marine est à l'avant. Tout cela est essentiel à l'unité : ce sont les frais généraux de l'Etat, frais qui augmentent en raison directe de la centralisation et inverse de la liberté des provinces.

A cette unité grandiose, enfin, il faut de la gloire, du prestige, du luxe : de là une liste civile imposante, des traitements magnifiques, des encouragements aux lettres et aux arts, des missions, des pensions, des sinécures. Les ambitieux, les intrigants, les gens déclassés, la *bohème*, tous partisans de l'unité, pullulent autour du gouvernement. Naturellement, on ne peut pas tout donner aux uns et rien aux autres. Sous un régime d'unité, tout le monde tend la main ; les villes comme les individus sollicitent. Un pouvoir intelligent s'attache les communes, les paroisses, les confréries, par des cadeaux, des subventions, des commandes ; on entreprend des travaux d'embellissement ou d'utilité publique ; on fait des constructions et des démolitions ; on multiplie les chemins de fer et les voies stratégiques ; on érige des monuments aux gloires locales ; on encourage le commerce, l'agriculture, l'industrie, par des médailles, des expositions, des remises de taxe et des prestations de capitaux. Mines, canaux, voies ferrées, colonies, agences de changes, offices ministériels, adjudications, concessions de toutes sortes, fournitures, sont la monnaie avec laquelle les gouvernements paient leurs majorités, tiennent le public en haleine, font espérer à tous la fortune. Tout se prend sur la masse ; c'est à qui obtiendra le plus gros lopin. Qui dit nation unitaire, dit nation vendue à son gouvernement, *urbem venalem*. On achète une ville pour une église, un village pour un bureau de tabac. J'ai vu punir un chef-lieu de canton par le rappel d'une compagnie d'infanterie qu'on y avait envoyée en garnison ; j'en ai vu un autre abjurer son opposition pour une place de commissaire de police.

Et qui profite de ce régime d'unité ? Le peuple ? non, les classes supérieures.

L'UNITE ET LA CENTRALISATION EN ITALIE

Après avoir préconisé pour l'Italie un régime fédéral comportant une autonomie régionale et communale véritable, sans préfets, Proudhon poursuivait :

Ici, l'unité est chose factice, arbitraire, pure invention de la politique, combinaison monarchique ou dictatoriale, qui n'a rien de commun avec la liberté. Avant ces dernières années, la critique des libéraux, hostiles à la maison de Naples, faisait remarquer que les Siciliens n'ont jamais pu souffrir les Napolitains : pourquoi veut-on aujourd'hui qu'ils souffrent les Piémontais ?

Le fantaisisme de cette unification ressort bien davantage quand on songe à la capitale qu'il est question de donner à l'Italie nouvelle, Rome.

Pas n'est besoin de longues recherches en histoire, politique, économie politique, pour découvrir la raison qui a déterminé la formation des capitales les plus célèbres, Ninive, Babylone, Memphis ou le Caire, Corinthe, Paris, Londres, Vienne, Moscou, Lisbonne, Pavie ou Milan. Il suffit de jeter les yeux sur la carte. Rome elle-même, je parle de la Rome ancienne, placée sur le bas Tibre, commandant toute cette importante vallée, Rome eut, comme chef-lieu de la république latine, sa raison d'existence. Mais dès que Rome eut conquis le monde, elle tendit à déchoir : ses triomphes, ses jeux, ses monuments, son sénat, ne servirent de rien. Le gouvernement, obligé de suivre l'empereur, eut son siège partout, à Alexandrie, à Nicomédie, à Constantinople, à Trèves, à Paris, à Ravenne ; le titre de capitale ne fut pour Rome qu'un titre honorifique. Les siècles et les révolutions n'ont point changé la position. Qu'est-ce que Rome aujourd'hui ? Un musée, une église, rien de plus. Comme centre d'affaires, de commerce, d'industrie, comme point stratégique, comme influence de population, néant. Rome vit de l'étranger, c'est-à-dire, comme le disait l'économiste Blanqui, des aumônes de la chrétienté. Otez-lui ses prêtres, c'est la cité la plus morne, la plus nulle de l'Italie et du globe, une nécropole.

Mais j'entends. On veut justement, pour l'Italie unitaire, Rome avec son prestige pontifical ; on veut la Papauté, mais accommodée à la mode constitutionnelle. L'Italie, quoi qu'on dise, est toujours papale ; les sarcasmes de Garibaldi et de Mazzini contre le sacerdoce ne détruisent pas ce fait. On veut, en subordonnant la Papauté au nouvel ordre de choses, rendre à l'Italie la suprématie du monde catholique, supplanter la France et l'Autriche, désormais simples satellites de la grande planète romaine et chrétienne. Rome et l'Unité ; puis bientôt Venise, le Tessin, la Corse, Nice, l'Illyrie : pour consommer cette grande restauration, il n'y aurait plus à changer qu'un mot, au lieu d'appeler Victor-Emmanuel roi, il faudrait l'appeler empereur. Ainsi l'Italie, plus que jamais, pontificale et impériale, serait au comble de ses rêves ; elle aurait ressaisi, comme dit Mazzini, l'*apostolat* de l'Europe, et Garibaldi tiendrait la promesse qu'il a faite aux démocrates français, ses amis, de délivrer la France de sa tyrannie et de la régénérer !...

Est-ce assez de folies ? Quoi ! vous croyez au réveil d'un

regenerer !...

Est-ce assez de folies ? Quoi ! vous croyez au réveil d'un peuple qui pour toute politique ne sait que ruminer son histoire d'autrefois, qui ne comprend rien au siècle nouveau, qui n'a même plus l'instinct que lui devrait suggérer sa position géographique ; qui ne demande l'expropriation du Saint Père que pour refaire de l'Italie tout entière un Etat semi-impérial et semi-pontifical ; qui en est aux dis-

putes guelfes et gibelines ; qui, la veille du combat d'Aspromonte, croyait à une comédie jouée entre Victor-Emmanuel et Garibaldi, oubliant que la royauté est jalouse, et que Garibaldi, recommençant le rôle de Wallenstein, finirait comme Wallenstein ? Quoi ! vous avez vu à la dernière levée de boucliers organisée par le général, députés, magistrats, officiers, fonctionnaires publics, étudiants, bourgeois, ouvriers, à Gênes, à Milan, à Florence, à Naples, à Palerme, prêts à désertier le drapeau de Victor-Emmanuel, comme ils avaient déserté ceux de leurs ducs et du roi François II, et vous croyez à la consistance de ce peuple, à sa nationalité !... Vous croyez au civisme intelligent des poignards siciliens, des couteaux transteverins, des bombes orsiniennes, des baïonnettes garibaldiennes !

Eh bien, moi je vous le répète : ce que veut l'Italie, ce qu'elle appelle et ce qu'elle aura, c'est la main de fer qui la flagelle, que cette main soit celle d'un Habsbourg, d'un Bonaparte, d'un prince de Savoie ou d'un Garibaldi. Sa destinée, cherchée en dehors de la révolution, est fixée ; combinaison du prétorien, de l'exploiteur et du prêtre ; hors de là, l'Italie retombe par morceaux aux mains de l'étranger. Les races persistent, mais les nationalités ne revivent pas : je ne crois pas plus à la résurrection de l'Italie que n'y croyait feu Metternich, pas plus que je ne crois à la résurrection de la Hongrie et de la Pologne.

(Op. cit., pages 117-120.)

LA LIBERTE DES COMMUNES

La commune est par essence, comme l'homme, comme la famille, comme toute individualité ou collectivité intelligente et morale, un être souverain. En cette qualité, la commune a le droit de se gouverner elle-même, de s'administrer, de s'imposer des taxes, de disposer de ses propriétés et de ses revenus, de créer pour sa jeunesse des écoles, d'y nommer des professeurs, de faire sa police, d'avoir sa gendarmerie et garde civique ; de nommer ses juges ; d'avoir ses journaux, ses réunions, ses sociétés particulières, ses entrepôts, sa mercuriale, sa banque, etc. La commune prend des arrêtés, rend des ordonnances : qui empêche qu'elle n'aille jusqu'à se donner des lois ? Elle a son église, son culte, son clergé, librement élu ; elle discute publiquement, en conseil municipal, dans ses journaux ou ses cercles, tout ce qui touche à ses intérêts ou excite son opinion. Voilà ce qu'est une commune ; car voilà ce qu'est la vie collective, la vie politique. Or la vie est une, entière, pleine d'action, et cette action est universelle ; elle repousse toute entrave, elle ne connaît de limite qu'elle-même ; toute coercition du dehors lui est antipathique et mortelle. (...)

Point de milieu : la commune sera souveraine ou succursale, tout ou rien. Faites-lui part aussi belle que vous voudrez : dès l'instant qu'elle ne relève plus de son droit propre, qu'elle reconnaît une loi plus haute ; que le grand groupe qui a nom la république, la monarchie ou l'empire, dont elle fait partie, est déclaré son supérieur, non l'expression de ses rapports fédéraux, il est inévitable qu'un jour ou l'autre elle se trouve en contradiction avec lui, que le conflit s'élève. Or, dès qu'il y aura conflit, la logique et la force veulent que ce soit le pouvoir central qui l'emporte, et cela sans discussion, sans jugement, sans transaction, le débat entre le supérieur et le subalterne étant inadmissible, scandaleux, absurde. Donc nous reviendrons toujours, après une période d'agitation doctrinaire et démocratique, à la négation de *l'esprit de clocher*, à l'absorption par le centre, à l'autocratie. L'idée d'une limitation de l'Etat, là où règne le principe d'une centralisation des groupes, est donc une inconséquence, pour ne pas dire une absurdité. Il n'y a d'autre limite à l'Etat que celle qu'il s'impose de lui-même en abandonnant à l'initiative municipale et individuelle certaines choses dont provisoirement il ne se soucie point. Mais, son action étant illimitée, il peut arriver qu'il veuille l'étendre sur les choses qu'il avait d'abord dédaignées ; et comme il est le plus fort, comme il ne parle, n'agit jamais qu'au nom de l'intérêt public, non seulement il obtiendra ce qu'il demande ; devant l'opinion et les tribunaux, il aura encore raison.